

SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le dix juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation : 05/06/2014.

Présents : M. VERNIS, Mme DESURIER-LAFLEURIEL, MM. LECOCQ, COLLAYE, DESTERNES, HERMANN, Mme HAMEL, M. BOUCHON, Mme POPY et M. DEBARNOT.

Absent : M. DORLENCOURT.

M. Aurélien DESTERNES a été élu secrétaire de séance.

POINT SUR LES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS :

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Maire fait un rapide point sur les travaux en cours :

Voirie : les travaux de goudronnage confiés au syndicat d'Ygrande sont en cours.

Stade municipal : le problème d'humidité aux vestiaires du stade vient de trouver une explication : l'effondrement d'un regard et l'obstruction d'une canalisation. Il a été fait appel à la C.U.M.A. Bourbonnaise de drainage pour le prêt d'un furet déboucheur.

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX, RUE DES FOSSES :

Le Maire rappelle que, depuis plusieurs années, la commune a entrepris l'enfouissement des réseaux d'éclairage public, d'électricité et de téléphone à l'intérieur du bourg et qu'une dernière tranche reste à réaliser dans la rue des fossés. Le Syndicat Départemental de l'Energie de l'Allier a chiffré le coût des travaux de génie civil à 52 840 €, dont 15 852 € à la charge effective de la commune, non compris les frais de fourniture des nouveaux ensembles d'éclairage qui seront à prévoir.

Invité à prendre connaissance du devis et à se prononcer sur les modalités de règlement de la participation communal, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le descriptif et plan de financement des travaux,
- Charge le Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier de leur réalisation,
- Sollicite un étalement sur 5 ans de la participation communale au financement de la dépense.

REPLACEMENT DE L'ORDINATEUR DE LA MAIRIE :

Après comparaison des offres présentées par les Stés JOLY INFORMATIQUE, EFICOM, LG INFORMATIQUE et AE lectronic, le Conseil Municipal opte pour le matériel proposé par la Sté JOLY INFORMATIQUE, au prix de 1 056 €TTC, comprenant un ordinateur de bureau HP Prodesk 400 (avec garantie de 3 ans sur site, pièces et main d'œuvre) et un pack office Home et Business 2013.

Toutes délégations utiles sont données au Maire pour la passation de la commande.

REAJUSTEMENTS BUDGETAIRES :

Certaines dépenses ayant été omises lors de l'élaboration du budget primitif, et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve les modifications budgétaires suivantes :

.../...

Investissement :

Dépenses		Recettes	
Article - Opération	Montant	Article - Opération	Montant
2188 – 233 Espace jeux ados	2 520,00 €	021 Vir. de la sect. de fonctionn.	2 520,00 €
	2 520,00 €		2 520,00 €

Fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
Article - Opération	Montant	Article - Opération	Montant
022 – Dépenses imprévues	- 5 020,00 €		
023 – Vir. à la sect. d'investiss.	2 520,00 €		
6574 – Coop. Scol. St Plaisir	2 520,00 €		
	0,00 €		

AFFAIRES SCOLAIRES :

Le Maire fait part des effectifs pour la prochaine rentrée scolaire et indique que, compte-tenu du nombre élevé des nouvelles inscriptions en maternelle, les élèves de grande section seront scolarisés à Saint Plaisir. La répartition se fera donc comme suit :

Ecole maternelle de Franchesse : 29 élèves (16 PS + 13 MS),

Ecole primaire de Saint Plaisir : 35 élèves (5GS, 2CP et 11 CE1 d'une part et 4CE2, 5CM1 et 8CM2, d'autre part).

AFFAIRES COMMUNAUTAIRES :**Représentation des élus au sein des différentes commissions :**

Le Maire communique la liste des commissions mises en place ainsi que le nom des élus communautaires déjà désignés puis rappelle la volonté constante d'ouvrir ces groupes de travail aux élus municipaux des différentes communes associées. Il invite donc les membres à s'y intégrer, selon leurs affinités.

Après concertation, le Conseil Municipal décide de se faire représenter comme suit :

Intitulé de la commission	Délégués
Accessibilité	Pierrette POPY
Services à la population	Frédéric HERMANN
Economie	* Vincent LECOCQ, * Gérard VERNIS, Clément DEBARNOT
Environnement et bocage	* Gérard VERNIS Christian COLLAYE
Tourisme et thermalisme	Isabelle DESURIER-LAFLEURIEL * Gérard VERNIS
Habitat et urbanisme	Frédéric HERMANN Pierrette POPY
Accueil des nouvelles populations	* Gérard VERNIS
Aménagement numérique	* Vincent LECOCQ Clément DEBARNOT
Finances	Vincent LECOCQ

Appel d'Offres	* Gérard VERNIS (suppléant)
Communication et animation local	* Vincent LECOCQ

* Conseillers communautaires déjà désignés.

Mise à disposition de la salle des fêtes pour la halte-garderie des Ch'tites Canailles :

Compte-tenu de la signature d'un nouveau contrat Enfance-Jeunesse entre la CAF et la communauté de communes, désormais compétente en ce domaine, et de l'absence de compensation financière pour la présente année, le Maire propose de revenir sur la délibération prise par l'ancien Conseil, le 11 janvier 2014, et de laisser la disposition gratuite de la salle des fêtes, ainsi que le font l'ensemble des communes qui accueillent la garderie.

Cette proposition ne faisant pas l'unanimité, il est décidé de la soumettre au vote et elle est finalement adoptée par 5 voix, 2 membres s'étant abstenus et 2 ayant voté contre.

DESIGNATION DE DELEGUES AU SEIN DE L'ASSOCIATION D'AIDE MENAGERE DE POUZY :

Le Maire rappelle que l'activité d'aide à domicile, autrefois exercée par le C.C.A.S. de FRANCHESE, relève aujourd'hui de la compétence de l'association d'aide ménagère de POUZY et qu'il revient aux Conseil de désigner deux représentants, en son sein, pour participer aux assemblées de cette association.

Après appel à candidature, MM. Christian COLLAYE et Aurélien DESTERNES sont élus à l'unanimité.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES :

En vue d'établir le classement des meilleurs fleurissements de la commune et d'accueillir le jury départemental, le Conseil municipal décide de constituer une commission communale spéciale et désigne MM. COLLAYE Christian, DESTERNES Aurélien, ainsi que Mmes HAMEL Sylvine et POPY Pierrette, en qualité de membres.

RALLYE EN BOCAGE BOURBONNAIS :

Le Conseil Municipal décide de contribuer à la dotation de ce rallye automobile, programmé par l'Office de Tourisme de Bourbon l'Archambault le dimanche 29 juin prochain, en offrant une invitation pour deux personnes au restaurant local du « Chuchal ».

ELECTIONS SENATORIALES :

Le Maire rappelle que la première étape de ce scrutin consiste en l'élection des « grands électeurs » et que, à ce titre, le Conseil municipal devra se réunir le 20 juin prochain pour élire ses délégués (1 titulaire et 3 suppléants), les collèges électoraux étant convoqués le 28 septembre 2014 pour la 2^{ème} phase de cette élection. Il précise que la date du 20 juin est impérative mais que l'heure de réunion peut être librement fixée et il invite ainsi les membres de leur préférence ou leurs indisponibilités.

Après échange, les membres conviennent de se retrouver à 18h30.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées, la séance est levée.